

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 avril 2023

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 10
de Votants 12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Vote des taxes locales 2023

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : BARDET Michel par ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/03/2023

Après analyse du compte administratif 2022 et vu les projections du budget principal 2023, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité en 2023.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti suivants :

| | |
|----------------------------|--|
| TAXES D'HABITATION | 10.81% |
| TAXES FONCIERES (BATI) | 46.91% soit 26.21 % taux communal + 20.70 € taux départemental 2020 |
| TAXES FONCIERES (NON-BATI) | 84.73% |

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales 2023 proposés ci-dessus

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Christine HAMOT

